

AVIS DE RÉTROCESSION

APPEL A CANDIDATURE POUR LA RÉTROCESSION DU DROIT AU BAIL SIS 100 RUE DU PRESIDENT FRANCOIS MITTERRAND A LONGJUMEAU

Vu l'article R.214-12 du code de l'urbanisme stipulant que la publicité pour la recherche d'un repreneur d'un droit au bail commercial préempté est faite « par voie d'affichage en Mairie pendant 15 jours »

Vu le cahier des charges de rétrocession faisant l'objet de la délibération n°23.04.08 du Conseil municipal en date du 4 avril 2023.

Consultation et retrait du cahier des charges :

Le cahier des charges relatif à la rétrocession du droit au bail du local sis 100, rue du Président François Mitterrand peut être retiré en Mairie – Direction de l'Urbanisme et commerce - Service Commerce au 3bis rue des écoles tous les jours (sauf le lundi) de 9h à 12h et de 14h à 17h00 ou par mail en envoyant votre demande à l'adresse suivante : commerce@longjumeau.fr. Renseignements au 01 64 54 19 91.

Délai de dépôt des offres de reprise :

Les dossiers d'offres de reprise devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés en Mairie contre récépissé (ou bien envoyé par mail à commerce@longjumeau.fr contre récépissé) jusqu'au **16/10/2023 - 12h00** à l'adresse suivante :

**Madame le Maire
Mairie de Longjumeau
Direction de l'Urbanisme et commerce –Service Commerce
6 rue Léontine Sohier
91160 Longjumeau**

Description du bail commercial :

Local de 46.60m² composé d'un magasin, d'un dégagement, d'une chambre froide, d'une réserve, et d'un WC.

Il s'agit d'un bail toute activité à l'exception du commerce de boucherie et des commerces de restauration chaude avec confection sur place.

Certaines activités sont exclues : toutes les activités de restauration (traditionnelle ou rapide type fast-food, vente à emporter, sandwicherie, etc), distribution alimentaire (type superettes, etc), audioprothésiste, opticien, banque, assurance, agence immobilière, coiffeur, bazar, points phones et points de transfert d'argent, téléphonie et réparation de téléphones mobiles, vente de cigarettes électroniques, vente de CBD et dérivés, vente et achat d'or.

Prix de rétrocession :

Le prix de cession du droit au bail est fixé à 23 000 €. Le montant actuel du loyer annuel : 7 830,72 € HT (652,56 € mensuel) et hors charges + un dépôt de garantie de 652,56 €.

Accord du bailleur :

Conformément à l'article R.214-2 du code de l'urbanisme, la rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur. La Ville ne sera pas tenue responsable du refus du projet par le propriétaire.